



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fécondation in vitro

Question écrite n° 37292

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la publication des statistiques relatives aux résultats de la fécondation in vitro en France. Les centres d'aide médicale à la procréation doivent recourir aux données collectées par l'association FIVNAT depuis 1986 pour informer leurs patients des pourcentages de réussite d'une fécondation in vitro. Or, cette association ne dispose pas de l'ensemble des résultats dans la mesure où il n'est pas obligatoire de les lui transmettre, contrairement au ministère. Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin d'améliorer l'information des couples désireux de procéder à une FIV.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37292

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2842